



Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville  
MRC du Haut-Richelieu  
Province de Québec

**AVIS PUBLIC**  
**d'entrée en vigueur**

---

**Règlement 2017-358-7 afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du PAE de la zone Ra-10**

**Règlement 2017-427-1 afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du PAE de la zone Ra-10**

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, le Conseil a adopté les règlements suivants :

- 2017-358-7 amendant le règlement numéro 2006-358 relatif au zonage afin d'intégrer les normes suivant l'adoption du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10
- 2017-427-1 amendant le règlement numéro 2016-427 relatif au lotissement afin d'intégrer les normes suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble de la zone Ra-10

Les règlements sont en vigueur depuis le 23 novembre 2017, date à laquelle les certificats de conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC du Haut-Richelieu ont été émis.

Les règlements sont disponibles pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 6<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2017.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière